

Evaluation du bachelier en Ergothérapie 2012-2013

RAPPORT FINAL DE SYNTHESE

Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa)

Comité des experts :

Mme Marie-Laure KAISER, présidente
Mme Maria Manuela ALVES FERREIRA, Mme Sylvie MEYER,
M. Frédéric MORESTIN, M. Jean WATY, experts

3 juillet 2013

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2012-2013 à l'évaluation du bachelier en Ergothérapie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 25 et 26 février 2013 à la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des directions concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Les recommandations émises par le comité des experts se retrouvent en italique et numérotées dans le corps du texte.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

La Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa) est issue de la fusion en 2009 des trois hautes écoles libres du Hainaut :

- la Haute Ecole Libre du Hainaut Occidental (HELHO),
- la Haute Ecole Charleroi Europe (HECE),
- la Haute Ecole Roi Baudouin (HERB).

Le statut juridique de la HELHa est celui d'une asbl. Elle fait partie du réseau de l'enseignement libre confessionnel, subventionné par la Communauté française de Belgique.

La HELHa propose de nombreuses formations dont celle qui fait l'objet du présent rapport, le bachelier en Ergothérapie, dispensé sur le site de Montignies-sur-Sambre (Charleroi).

CHAP 1er : Les programmes d'études et les approches pédagogiques

Conception du programme, objectifs, axes et modalités pédagogiques

- 1 Les objectifs du programme sont cohérents avec ceux de la Haute Ecole. La conception du programme, reposant sur la grille horaire minimale, vise à introduire le référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE)¹. Elle devrait inclure la modularisation du programme. L'équipe réalise un important investissement pour la mise en place du référentiel de compétences dans la formation et pour l'harmonisation des contenus. Actuellement, le programme n'intègre que de manière partielle le référentiel de compétences et la notion d'ECTS. *Le comité des experts recommande en conséquence de repenser le programme sur la base du référentiel de compétences et de le modulariser, de décrire les acquis de formation ainsi que d'intégrer la valeur des ECTS conformément au décret (Recommandation 1).*
- 2 Le développement de la pratique probante ne constitue pas un objectif de formation. *Selon le comité des experts, un objectif portant sur la formation des étudiants à la pratique probante mériterait d'être introduit. Il propose de renforcer les enseignements liés à la pratique probante et de l'intégrer à l'occasion des retours de stages (Recommandation 2).*
- 3 L'autonomie de l'apprenant constitue un axe pédagogique annoncé. Toutefois, le comité des experts a pu constater que les étudiants étaient parfois laissés à eux-mêmes. *Le comité des experts encourage une supervision des étudiants au cours de leurs travaux afin d'optimiser le niveau de la formation et assurer un niveau de compétences 6 en référence au cadre européen de certifications (CEC)² (Recommandation 3).*
- 4 Les modalités pédagogiques sont adaptées en fonction de l'année académique. *Le comité des experts souligne avec intérêt cette réflexion pédagogique pertinente.*

Cohérence et contenu du programme et supports de cours

- 5 Le comité des experts estime que le programme manque quelque peu de cohérence. Il est composé de cours avec un nombre restreint d'heures dont le contenu peut se répéter. Par ailleurs, le comité des experts remet en question le choix de deux cours à option, car les compétences développées dans les deux cours sont importantes pour la formation. Les enseignants réalisent des rencontres régulières pour harmoniser leurs enseignements mutuels. *Le comité des experts reconnaît les efforts importants de la part des enseignants pour améliorer la cohérence du programme. Toutefois, il propose d'améliorer la cohérence du programme en concevant une formation modulaire. Il recommande de supprimer la possibilité d'option lorsque des compétences développées sont indispensables pour la formation (Recommandation 4).*
- 6 Certains témoignages recueillis par le comité des experts indiquent que la planification horaire des cours est quelque peu problématique avec des périodes d'études alors que les étudiants ne disposent pas de lieux propices à l'étude. *Le comité des experts recommande une meilleure planification des enseignements (Recommandation 5).*
- 7 Le programme intègre de manière importante le modèle du Processus de production du handicap (PPH). *Si le comité des experts salue cette démarche, il propose de diversifier les modèles enseignés*

¹ Le référentiel de compétences du bachelier en Ergothérapie est consultable au lien suivant : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551> (consulté le 6 mai 2013)

² « Cadre de certifications de l'enseignement supérieur : niveaux, descripteurs et grades reconnus en Communauté française », in : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25784> (consulté le 6 mai 2013)

afin de suivre l'évolution de la littérature internationale spécifique à l'ergothérapie et aux sciences de l'occupation et de favoriser les pratiques émergentes (Recommandation 6).

- 8 Une volonté de favoriser l'anglais scientifique chez les étudiants est manifeste. Des enseignements font référence à des supports en anglais. De plus, un cours d'anglais scientifique est dispensé. Le comité des experts relève positivement ces initiatives.
- 9 Les supports de cours peuvent relever de différentes formes telles que des recueils d'articles, des diapos ou des syllabi. Le niveau des supports de cours est également varié. *Le comité des experts recommande une harmonisation du niveau des supports de cours, en encourageant l'actualisation des contenus et en exigeant les références bibliographiques (Recommandation 7).*
- 10 Les fiches ECTS, dans l'ensemble claires, précisent le nombre d'ECTS. Elles sont compilées dans un classeur mais ne figurent pas dans les syllabi. Toutefois, la valeur des ECTS en termes de charge de travail pour les étudiants n'est pas mentionnée dans ces fiches ou dans le rapport d'autoévaluation. *Le comité des experts recommande de faire figurer la valeur totale des ECTS dans les fiches ECTS, de sensibiliser les enseignants à l'intérêt des ECTS et de présenter aux étudiants les fonctions du système ECTS (Recommandation 8).*

Evaluation : planification et modalités

- 11 Selon les propos recueillis, la charge de travail est bien répartie entre les sessions d'examens. Le système de pondération des évaluations est, la plupart du temps, précisé. Toutefois, il ne correspond pas au système d'ECTS. *Le comité des experts propose de revoir le système de pondération afin que la valeur des ECTS en tant que charge de travail étudiant soit respectée (Recommandation 9).*

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 12 Les informations concernant l'accès à la formation semblent claires. Les témoignages recueillis font part de retard pour les informations concernant l'annulation ou le déplacement de cours. Le comité des experts a pu constater lors des entretiens que les étudiants ne sont pas informés de manière systématique pour les TFE, notamment pour les possibilités de supervision. Le comité des experts n'a pas relevé l'existence d'un service d'aide à la réussite à l'exception de prestations ponctuelles offertes par la coordination de section. Afin de respecter le décret du 18 juillet 2008 sur la promotion de la réussite, *le comité des experts recommande la mise sur pied d'un service d'aide à la réussite (Recommandation 10).*

Stages - travail de fin d'étude (TFE)

- 13 Un stage de six semaines est organisé en 2^e année ainsi que quatre stages de six à huit semaines en 3^e année. Il est apparu au comité des experts que certains stages sont offerts sans supervision possible d'un ergothérapeute. Les modalités d'évaluation des stages ne sont pas clairement définies. *Le comité des experts estime que différents éléments doivent être précisés :*
 - *les rôles du superviseur de l'école et du maître de stage dans les différentes évaluations relatives au stage telles que les prestations du stagiaire, le rapport de stage et/ou la présentation orale du cas clinique lors des visites de stage ;*
 - *l'établissement de la note finale basée sur un système de pondération des différentes évaluations (Recommandation 11).*

- 14 Deux rapports de stages sont exigés à chaque fin de période de stage. Ils sont principalement basés sur le PPH. *Le comité des experts relève positivement l'objectif d'intégration du PPH. Il estime, toutefois, que les étudiants devraient avoir le choix du modèle en fonction du type de cas présenté dans le rapport de stage et du contexte institutionnel (Recommandation 12).*
- 15 Le TFE peut porter sur une étude de cas ou sur un projet de recherche. Il est apparu au comité des experts que les études de cas sont majoritairement choisies par les étudiants car, selon les propos entendus lors des entretiens, leur formation à la recherche semblerait insuffisante. Le comité des experts a entendu que la supervision des TFE semble parfois lacunaire car les enseignants, insuffisamment nombreux, ne connaissent pas forcément le domaine choisi par l'étudiant. *Il recommande de renforcer les compétences à la recherche des étudiants et de revoir la dotation en ressources enseignantes pour la supervision du TFE (Recommandation 13).*
- 16 L'évaluation du TFE est réalisée par un jury composé de deux membres externes et d'un président. Les promoteurs du TFE et du stage ne réalisent pas l'évaluation finale. Les critères d'évaluation sont identiques pour l'écrit et l'oral. Le comité des experts relève l'intérêt d'un jury externe aux personnes ayant suivi le TFE.

CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

- 1 Le comité des experts relève un investissement important de l'équipe enseignante dans le programme. Les nouveaux membres du personnel sont accompagnés de manière adéquate. La proximité avec la formation des kinésithérapeutes favorise des collaborations intéressantes comme par exemple, les activités de laboratoire. Le comité des experts estime que les ressources humaines sont insuffisantes pour superviser les étudiants. *Le comité des experts recommande d'engager du personnel qualifié pour soutenir l'équipe existante (Recommandation 14).*
- 2 Selon le comité des experts, la formation des enseignants à la recherche est peu présente. *Il recommande d'offrir la possibilité aux enseignants de se former à la recherche, de renforcer les compétences en anglais scientifique, de réévaluer la charge de travail afin de leur permettre le développement de projets de recherche (Recommandation 15).*
- 3 Le comité des experts estime que les locaux mis à disposition des enseignants répondent à leurs besoins. Il constate, par ailleurs, des espaces de travail insuffisants pour les étudiants et *recommande de prévoir, dans les projets d'extension, de nouveaux locaux pour les étudiants (Recommandation 16).*
- 4 Le comité des experts constate aussi que la bibliothèque est plutôt bien fournie dans le domaine de l'ergothérapie, mais regrette son accessibilité restreinte et *recommande, par conséquent, d'en augmenter la durée d'ouverture (Recommandation 17).*
- 5 Un campus virtuel est présent mais son utilisation par les enseignants et les étudiants pourrait être renforcée. *Le comité des experts encourage l'emploi du campus virtuel de manière systématique (Recommandation 18).*

CHAP 3 : Les relations extérieures et le service à la collectivité

- 1 Le comité des experts relève la volonté d'étendre les collaborations internationales. Une participation à l'élaboration du master sur le handicap à Rennes est à relever. Des collaborations avec des professeurs invités étrangers ont été établies. La mobilité estudiantine demeure insuffisante pour différents motifs, notamment la présence d'une journée de cours hebdomadaire durant les périodes de stage. *Le comité des experts estime qu'elle pourrait être développée dans le cadre d'accords Erasmus, en améliorant l'information auprès des étudiants, que ce soit pour des stages ou des périodes d'études, et par un financement adéquat. De plus, la journée de cours hebdomadaire durant les stages devrait être supprimée (Recommandation 19).*
- 2 La mobilité des enseignants est peu développée et *le comité des experts estime qu'elle devrait être encouragée et soutenue pour la collaboration à des projets d'enseignement, de perfectionnement, de recherche et/ou de participation à des congrès (Recommandation 20).*
- 3 Le comité des experts relève positivement qu'un service à la collectivité est offert. Il comprend des activités originales réalisées par des étudiants et/ou des enseignants dans le cadre de projets. Ces actions permettent de sensibiliser les étudiants aux besoins de la population locale.

CHAP 4 : La démarche qualité, la gouvernance et la stratégie

- 1 Bien que la démarche qualité soit en cours d'implémentation au niveau de la HELHa, elle nécessite d'être déclinée de manière plus systématique au niveau de la catégorie paramédicale notamment en ce qui concerne le programme. *Le comité des experts recommande de définir une politique de la promotion de la qualité et d'établir des indicateurs de qualité du programme (Recommandation 21).*
- 2 Par ailleurs, les enjeux de la réforme du programme pour le maintien d'une reconnaissance internationale doivent être considérés dans les stratégies à long terme. *Le comité des experts recommande de garantir un programme de formation favorisant la pratique réflexive intégrant des données scientifiques (Recommandation 22).*

Conclusion

Le comité des experts a de la difficulté à saisir les motifs de la présence de deux formations en ergothérapie distantes de trois kilomètres et dont le nombre d'étudiants demeure faible. Le comité des experts trouve qu'il s'agit d'une utilisation peu optimale des ressources. *Il propose qu'à terme, une seule formation soit offerte dans la région de Charleroi et qu'elle puisse couvrir les besoins de formation de la région.*

Droit de réponse de l'établissement

Il encourage l'équipe de la HELHa dans l'investissement mis en œuvre et estime que le potentiel de l'équipe d'enseignants pourrait être mieux développé avec des ressources supplémentaires.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Programme intégrant le modèle de Processus de production du handicap⇒ Enseignement d'une démarche clinique rigoureuse⇒ Volonté d'étendre les collaborations internationales	<ul style="list-style-type: none">⇒ Absence d'une démarche qualité systématique⇒ Enseignements peu actualisés en ergothérapie⇒ Pas d'objectifs de formation visant au développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Mobilité des enseignants et des étudiants peu développée⇒ Formation à la recherche lacunaire pour une partie des enseignants
Opportunités et risques	
Opportunités <ul style="list-style-type: none">⇒ L'abandon de la grille horaire permettrait de développer un programme répondant aux exigences internationales⇒ La création d'un master interdisciplinaire en sciences de la santé permettrait de développer les compétences en recherche des enseignants et des ergothérapeutes ainsi que de développer des pratiques innovantes et des pratiques basées sur les preuves scientifiques⇒ Le développement des pratiques engendre la création de nouveaux postes en ergothérapie, dès lors un besoin accru de formation d'ergothérapeutes belges ou résidant en Belgique est requis	
Risques <ul style="list-style-type: none">⇒ Le maintien de la grille horaire contraindrait à des contenus en partie dépassés et à une conception de programme obsolète⇒ Une éventuelle décision négative de la part des instances politiques concernant la création du master interdisciplinaire en sciences de la santé diminuerait les chances de développer les compétences en recherche des enseignants ergothérapeutes⇒ Le maintien de la variation du nombre d'étudiants due à différents motifs (décret non-résidents, abandons, échecs, etc.) engendrerait la poursuite d'une gestion des ressources humaines et matérielles non optimale⇒ L'ouverture de dix écoles d'ergothérapie en France pourrait diminuer le nombre d'étudiants français	
Recommandations	
<ul style="list-style-type: none">⇒ Développer une démarche qualité formalisée au niveau de la section⇒ Actualiser les enseignements en ergothérapie⇒ Former les étudiants à une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Augmenter les ressources en personnel enseignant⇒ Favoriser les mobilités enseignante et estudiantine⇒ Encourager le développement de projets de recherche menés par les enseignants	

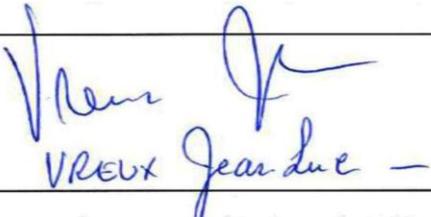
Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond
10	Conclusion	§1	<p>« Le comité des experts a de la difficulté à saisir les motifs de la présence de deux formations en ergothérapie distantes de trois kilomètres et dont le nombre d'étudiants demeure faible. Le comité des experts trouve qu'il s'agit d'une utilisation peu optimale des ressources. Il propose qu'à terme, une seule formation soit offerte dans la région de Charleroi et qu'elle puisse couvrir les besoins de formation de la région. »</p> <p>La section s'interroge sur la pertinence du commentaire repris ci-dessus au motif de son caractère extra-sectionnaire non-associé au bon déroulement de la formation professionnelle ou à une démarche pédagogique interne à l'institution.</p>

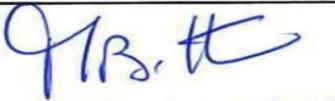
Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)


VREUX Jean-Luc

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation


ALBERGONI S.

Nom et signature du (de la ou des) Directeur(-trice)(s) de catégorie


M. BETTEHS

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.